



**COMITÉ DE LIAISON POUR LE PROJET DE LIEU D'ENFOUISSEMENT  
D'HÉBERTVILLE-STATION**

**Compte rendu de la réunion tenue  
à l'Hôtel de Ville d'Hébertville-Station**

**Le 13 janvier 2011**

Préparé par



1325, avenue Charles-Huot  
C.P. 42008, succ. St-Louis  
Québec (Québec) G1W 4Y3

## Table des matières

1.	Mot d'accueil de l'animateur .....	1
2.	Présentation des objectifs de la rencontre .....	1
3.	Tour de table.....	1
4.	Adoption de l'ordre du jour .....	1
5.	Adoption du compte rendu de la rencontre du 15 décembre 2010 .....	2
6.	Présentation du Cahier des membres .....	5
7.	Nomination d'un secrétaire d'assemblée.....	6
8.	Adoption de documents relatifs au fonctionnement du Comité .....	7
8.1.	Mandat et statuts du Comité.....	7
8.2.	Politique de communication.....	7
8.3.	Nomination d'un président / porte-parole du Comité .....	8
8.4.	Adoption du nom officiel du Comité .....	11
9.	Présentation de la RMR et de son PGMR.....	11
9.1.	Échanges entre les participants .....	12
10.	Pause – Souper – 17 h 30 à 18 h 30.....	18
11.	Présentation du vidéo de la RMR.....	18
12.	Présentation de la raison d'être de la démarche de recherche d'une option d'élimination ...	18
12.1.	Introduction du directeur de la RMR.....	18
12.2.	Présentation de M. Louis Ouellet, maire de l'Ascension-de-Notre-Seigneur .....	19
13.3.	Échanges avec les participants .....	25
13.	Calendrier des travaux à venir.....	25
14.	Varia .....	26
15.	Date de la prochaine rencontre .....	30
16.	Fin de la rencontre.....	30

## **Liste des annexes**

- Annexe 1 Synthèse des actions de suivi
- Annexe 2 Liste des présences
- Annexe 3 Ordre du jour
- Annexe 4 Présentation du PGMR et de la RMR
- Annexe 5 Présentation *Évolution et finalité du LET de l'Ascension de N.S. : 2007-2013*
- Annexe 6 Photographies du LET et du LES de l'Ascension de N.S.
- Annexe 7 Recommandations préalables

## **1. Mot d'accueil de l'animateur**

M. Jean Filion accueille les participants à la rencontre. Il souligne que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) a préparé des cartons indiquant les noms de chacun. Il présente brièvement l'ordre du jour et annonce que la rencontre durera une partie de l'après-midi et de la soirée.

## **2. Présentation des objectifs de la rencontre**

M. Filion présente les objectifs de la rencontre, soit de mettre la table et d'apporter un éclairage précis et concret de la situation. Pour ce faire, le Plan de gestion de matières résiduelles (PGMR) de la RMR, pierre d'assise d'une démarche de gestion des matières résiduelles, sera présenté. Par la suite, la situation entourant le lieu d'enfouissement technique (LET) à l'Ascension de N.S. sera explicitée.

## **3. Tour de table**

Un bref tour de table est initié par M. Filion afin de permettre aux nouveaux participants de se présenter. La liste de présence se retrouve en annexe 2.

M. Léon Gagné se présente. Il mentionne qu'il est le citoyen le plus touché par le site et qu'il sera le substitut de M. Morin, qui représente le comité d'opposition au dépotoir d'Hébertville-Station.

M. Gilles Lachance souligne qu'il est un voisin immédiat du projet. Il sera le substitut de Mme Brideau, qui représente les citoyens d'Hébertville-Station.

## **4. Adoption de l'ordre du jour**

M. Filion soumet l'ordre du jour aux participants. Il souligne d'abord que les documents reçus par la poste devront être approuvés par le Comité, soit la définition des rôles et la politique de communication.

Il propose deux modifications à apporter à l'ordre du jour.

Dans un premier temps, le point neuf (9) « *Présentation du cahier des membres* » pourrait être abordé avant le point six (6) « *Nomination d'un secrétaire d'assemblée* »

Dans un second temps, le point dix (10) « Présentation de RECYC-QUÉBEC sur *la Politique québécoise de gestion des matières 1998-2008*, de sa nouvelle mouture et des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) » devra être reporté à la rencontre suivante, l'invité ayant eu un empêchement. L'invité se porte disponible pour le 1<sup>er</sup> février prochain si le Comité se réunit à cette date.

Il est proposé d'ajouter un élément au point varia, soit « *Proposition de cinq recommandations préalables* ».

M. Filion soumet ces trois modifications à l'ordre du jour et le Comité les adopte.

## 5. Adoption du compte rendu de la rencontre du 15 décembre 2010

M. Filion soumet le compte rendu de la rencontre du 15 décembre 2010 au Comité afin de s'assurer que ce type de compte rendu répond à ses attentes et qu'il représente aussi fidèlement que possible le déroulement de la rencontre. Il souhaite recueillir les commentaires, les corrections, les modifications et les ajouts, s'il y a lieu.

Question	Réponse
Ce type de compte rendu est extraordinaire. Le détail des discussions est pertinent, car il permet de situer le contexte.	
Dans les présences, il faudrait veiller à ce que la responsable de la prise de notes apparaisse.	<b>Suivi à faire</b>
Il faudrait être plus fidèle quant aux commentaires des observateurs.	
Pourrait-on identifier les personnes qui posent des questions, comme c'est le cas pour ceux qui fournissent des réponses?	Cédric Bourgeois (CB) : Normalement, puisque les comptes rendus sont publics, cela demeure non nominatif. adopté
En page 8 et en page 13, on mentionne la formation que les membres reçoivent au sein de ce Comité, plutôt que l'information. Il serait plus juste de parler d'information.	<b>Suivi à faire</b>

**ACTIONS DE SUIVI :**

1. Veiller à ce que la responsable de la prise de notes apparaisse dans la liste des présences.
2. Remplacer la notion de formation par celle d'information aux pages 8 et 13 du compte rendu du 15 décembre 2010.

Le Comité adopte la forme non nominative pour les questions et les commentaires.

M. Filion souligne qu'il est important d'assurer un suivi des actions adoptées à chaque rencontre. Il invite à regarder la liste des suivis afin de vérifier qu'ils ont tous été réalisés.

Le premier suivi est l'ajout d'un élément au mandat spécifiant la manière dont les préoccupations des membres sont transmises aux élus. Le principe a déjà été adopté, mais la façon dont cela se concrétisera n'est pas encore connue. M. Filion se questionne à savoir comment la RMR compte procéder pour relayer cette information aux élus.

Question	Réponse
	<p>Lucien Boily (LB) : Nous proposons qu'à chaque réunion publique de la RMR, il y ait un point à l'ordre du jour pour en parler. Évidemment, il en sera aussi question automatiquement à chaque plénier de la RMR.</p> <p>Le compte rendu accepté de la rencontre du 15 décembre 2010 sera présenté à la prochaine réunion.</p> <p><b>Suivi :</b> la RMR s'engage à déposer les comptes rendus au fur et à mesure de leur validation et à inscrire un point à l'ordre du jour des rencontres publiques. Elle s'engage aussi à créer un onglet sur son site Internet où les comptes rendus et les documents pertinents seront rendus disponibles.</p>
La mise à jour du site Internet de la RMR sera-t-elle plus fréquente qu'elle ne l'est	Guy Ouellet (GO) : Au niveau de la RMR, il n'y a pas d'obligation de mettre ces

<p>présentement? Les procès-verbaux y sont présentement rendus disponibles seulement 4 ou 5 mois après la tenue des assemblées. Les gens doivent être renseignés plus rapidement que cela.</p>	<p>documents en ligne. En ce qui concerne le Comité, dès que les documents seront validés par les membres, ils seront disponibles au cours des semaines qui suivent.</p> <p><b>Suivi à faire</b></p>
<p>Nous voulons que l'information soit transmise à l'ensemble des 36 municipalités. Pour ce faire, elle devrait être acheminée aux 3 MRC, et non pas seulement à la RMR. C'est l'engagement qui devrait être pris.</p>	<p>GO : Les directeurs de chacune des MRC siègent à la RMR. Ils auront à faire rapport. Chacun des préfets des MRC siège aussi, il devrait donc y avoir un relais.</p> <p>LB : Tout d'abord, l'information sera publique. Nous l'amènerons publiquement à la RMR pour mentionner les grandes lignes. Le relais interne se fera via les représentants des MRC. Nous tenons à ce que l'information soit réellement relayée. C'est pourquoi nous avons mis sur pied ce Comité.</p>
<p>Est-il possible d'indiquer de façon claire quelles sont les corrections amenées dans les documents à valider?</p>	<p>Julie Malo-Sauvé (JMS) : Oui, nous indiquerons dorénavant les modifications de façon claire.</p> <p><b>Suivi à faire</b></p>

M. Fillion suggère d'apporter une modification aux mandats, en précisant que les substituts demeurent votants à condition de remplacer un membre.

### **Suivi à faire**

L'animateur indique que les deux actions suivantes ont été réalisées, soit d'indiquer les points décisionnels à l'ordre du jour et de préparer des cartons indiquant les noms des participants. Il souligne aussi que la RMR met à la disposition des membres un formulaire de réclamation des frais de déplacement.

### **ACTIONS DE SUIVI :**

3. Déposer les comptes rendus au fur et à mesure de leur validation à la RMR.
4. Inscrire un point à l'ordre du jour des rencontres publiques de la RMR traitant des travaux du Comité.
5. Rendre les documents du Comité rapidement disponibles sur le site Internet de la RMR.
6. Indiquer clairement les modifications apportées lors de la révision de documents.
7. Ajuster le quorum dans les mandat et statuts du Comité, en précisant que les substituts demeurent votants à condition de remplacer un membre absent.

## **6. Présentation du Cahier des membres**

Mme Malo-Sauvé présente le Cahier des membres, un outil où l'ensemble des documents pourra être consigné. Il servira de référence aux membres et permettra d'assurer un suivi entre les rencontres.

Le contenu du Cahier des membres se présente comme suit :

### **1. Information générale sur le CLIC**

- 1.1. Fiche descriptive du CLIC
- 1.2. Mandat et statuts du CLIC
- 1.3. Liste des membres du CLIC
- 1.4. Politique de communication du CLIC
- 1.5. Rôle et fonctions du président, du porte-parole, du secrétaire et de l'animateur du CLIC

### **2. Réunions du CLIC en 2010**

- 2.1. Compte rendu de la rencontre du 15 décembre 2010

### **3. Réunions de 2011 du CLIC**

- 3.1. Compte rendu de la rencontre du 13 janvier 2011

### **4. Portrait de la Régie de gestion des matières résiduelles (RMR)**

### **5. Fiches d'information synthèse**

- 5.1. Lexique de gestion des matières résiduelles



- 5.2. *Projet de politique québécoise de gestion des matières résiduelles*
- 5.3. *Plan d'action 2010-2015*
- 5.4. Synthèse du *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR) du Lac-St-Jean
- 5.5. Évolution et finalité du LET de l'Ascension de N.S. : 2007 à 2013
- 5.6. Bulletin d'information *INFO-RMR* (Novembre 2009)

## 6. Présentations effectuées au CLIC

- 6.1. La RMR et le PGMR du Lac-Saint-Jean

## 7. Nomination d'un secrétaire d'assemblée

M. Filion présente le rôle du secrétaire d'assemblée à l'aide du document en annexe des mandat et statuts du Comité, « Rôles et fonctions ». Il note que le modèle proposé dans le premier compte rendu semble convenir aux membres. Il revient à eux de décider qui se chargera de la prise de notes. La RMR est prête à assumer les coûts. L'animateur désire savoir ce que propose précisément la RMR.

Question	Réponse
	GO : Nous proposons notre secrétariat général, mais cela nous contraint. Ce sera donc une personne externe. La RMR propose que Mme Malo-Sauvé assure le secrétariat pour les prochaines rencontres.

Le Comité nomme officiellement Mme Malo-Sauvé en tant que secrétaire.

## 8. Adoption de documents relatifs au fonctionnement du Comité

### 8.1. Mandat et statuts du Comité

M. Filion présente le document des mandat et statuts du Comité. Les modifications indiquées dans les actions de suivi ont été apportées. Il propose au Comité d'en discuter, puis d'adopter le document.

Les mandat et statuts sont adoptés par le Comité.

### 8.2. Politique de communication

M. Filion présente la politique de communication, inspirée de ce qui se fait généralement pour ce type de Comité. Il propose de revoir le document rapidement. Les principaux éléments de contenu sont les cinq points suivants :

- Respect entre les participants lors des rencontres
- Relais de l'information auprès des organismes ou secteurs représentés
- Relais de l'information auprès de la population
- Accès privilégié aux documents et données avant leur dépôt public
- Confidentialité
  
- Respect entre les participants lors des rencontres  
Cet article convient aux membres.
  
- Relais de l'information auprès des organismes ou secteurs représentés

Question	Réponse
Pourrait-il y avoir des observateurs qui sont chargés de relayer l'information? Est-ce seulement le rôle de MM. Boily et Ouellet?	JF : C'est le rôle de la RMR, selon ce que nous avons établi, de relayer l'information.
Il y a aussi des mécanismes d'information diffusée.	LB : Chaque membre est responsable de relayer l'information, et c'est à la RMR de la relayer à l'extérieur. Cela peut être suffisant comme c'est écrit ici.
Les MRC ont des sites Internet où l'on pourra relayer l'information. Ce pourrait être de cette façon.	
Ceux qui en ont le mandat le feront.	

Le Comité décide d'adopter cet article tel quel.

- Relais de l'information auprès de la population

Question	Réponse
Le jour où l'on interagira avec les médias, y aura-t-il un seul responsable des communications?	JF : Nous parlerons au point suivant du rôle du porte-parole.
Lorsque la personne, déjà identifiée à une position, prendra la parole avec la position du Comité, il y aura contradiction. Ce sera difficile pour le récepteur du message de bien comprendre.  C'est un principe qui fonctionne en théorie, mais pas en réalité.	JF : Cela peut conditionner le choix du porte-parole. Toutefois, il y a des gens en politique qui se retrouvent dans cette situation et c'est vivable.

Le Comité décide d'adopter cet article tel quel.

- Accès privilégié aux documents avant leur dépôt public

Le Comité décide d'adopter cet article tel quel.

- Confidentialité

Le Comité décide d'adopter cet article tel quel.

### 8.3. Nomination d'un président / porte-parole du Comité

M. Filion présente le rôle et les fonctions du président du Comité. Il s'adresse aux membres afin de savoir si ceux-ci sont prêts à proposer des candidatures.

Question	Réponse
Je n'ai pas de proposition. Je pense que la personne devrait avoir une distance par rapport aux positions polarisées, non pas parce que je ne fais pas confiance aux représentants des municipalités.  Les seuls candidats relativement neutres seraient les représentants de groupes environnementaux. Ils ont une préoccupation environnementale et ne	JF : La neutralité et l'impartialité peuvent être importantes dans ce choix.

subissent pas de pression politique. Ce serait une avenue intéressante.	
Je devrai en discuter avec le conseil d'administration de mon organisme. Je demande un temps de réflexion avant d'accepter ce rôle.	JF : Vous n'êtes donc pas fermée à cette idée.
Je ne pourrai moi non plus vous donner une réponse avant d'en avoir discuté avec le conseil d'administration de mon organisme. Nous sommes plutôt ici pour venir chercher de l'information. Je ne suis pas certaine d'être à l'aise avec l'idée d'occuper ce rôle. Je demande moi aussi un temps de réflexion	JF : Vous ne déclinez donc pas ni l'une ni l'autre.
Est-ce que ce rôle implique autre chose que l'interaction avec les médias? Y a-t-il d'autres rencontres auxquelles il faut assister?	<p>JF : Il est possible d'avoir des activités en amont des rencontres pour assurer un dynamisme ou après pour assurer un suivi.</p> <p>LB : La personne recevra un appui inconditionnel de la part de la RMR et n'aura pas à investir de temps à l'extérieur des rencontres.</p> <p>JF : Si l'on décide de communiquer à l'externe, cela pourra impliquer un peu de temps hors des rencontres.</p>
Les observateurs sont-ils éligibles au rôle de président?	JF : Non, le candidat doit être membre du Comité.
N'est-ce pas la RMR qui se charge de relancer les membres au besoin?	<b>Suivi à faire</b>
Pourrait-on ajouter parmi les fonctions du président [ <i>dans le document Rôle et fonctions du président et du secrétaire</i> ] qu'il doit s'assurer d'avoir des réponses et non répondre aux demandes des membres.	
Je n'ai pas suffisamment de disponibilité et ce rôle pourrait représenter pour moi un conflit d'intérêts.	
Est-ce absolument nécessaire pour un	CB : Il n'est pas essentiel que la décision

Comité que d'avoir un président?	<p>soit prise avant qu'il y ait une réelle nécessité de communiquer avec les médias.</p> <p>Quand on regarde le mandat, cela touche surtout au rôle de porte-parole.</p> <p>GO : Présentement, il y a beaucoup de demandes d'information. Il y a un réel besoin de nommer un porte-parole.</p> <p>JF : Il faudrait prochainement organiser une rencontre de presse pour faire connaître l'existence de ce Comité, sinon nous travaillerons en vase clos.</p>
----------------------------------	--

**ACTION DE SUIVI :**

8. Indiquer, parmi les fonctions du président, qu'il doit s'assurer d'obtenir des réponses de la part de la RMR et non qu'il doit répondre aux demandes des membres.

Le Comité décide de revenir sur le sujet à la prochaine rencontre.

- Secrétaire – document Rôle et fonctions du président et du secrétaire

M. Filion présente le rôle et les fonctions du secrétaire. Il rappelle que Mme Malo-Sauvé a déjà été nommée secrétaire.

- Animateur

M. Filion présente le rôle et les fonctions de l'animateur, soit un facilitateur neutre. L'animateur doit s'assurer que l'échange se fasse ouvertement. M. Filion mentionne qu'il l'a assumé ce rôle la dernière fois et aujourd'hui.

Question	Réponse
	<p>GO : La RMR propose de continuer de cette façon en assumant les frais, à moins que les membres aient d'autres propositions. Les membres demeurent toutefois libres et autonomes, peu importe leur choix.</p>

Le Comité nomme M. Jean Filion en tant qu'animateur.

## 8.4 Adoption du nom officiel du Comité

L'animateur sensibilise les membres au besoin d'adopter un nom officiel pour le Comité. Il suggère le Comité de liaison communautaire du Lac-Saint-Jean.

Question	Réponse
J'aimerais que l'on comprenne qu'il s'agit d'un Comité lié à la RMR par le nom. Autrement, cela pourrait référer à un groupe quelconque. J'aimerais que l'on puisse l'associer aux matières résiduelles par son nom.  Je propose le CLI pour le projet de lieu d'enfouissement d'Hébertville-Station.	JF : Le nom « Comité de liaison communautaire du Lac-Saint-Jean pour la gestion des matières résiduelles » conviendrait-il?

Le Comité adopte le nom « Comité de liaison pour le projet de lieu d'enfouissement d'Hébertville-Station ».

M. Filion mentionne qu'idéalement, lorsque le membre est présent à une rencontre, le substitut ne doit pas l'être lui aussi. Il faut veiller à ce qu'il y ait un relais. En ce qui concerne les documents, lorsqu'un membre désire se faire remplacer, c'est sa responsabilité de transmettre les documents au substitut.

Il note également que seule une personne entre le membre et son substitut recevra le dédommagement des frais de déplacement.

Question	Réponse
C'est important qu'il y ait une continuité entre les rencontres. Lorsque j'aurai à m'absenter, je ne veux pas avoir à informer une tierce personne. J'ai préféré inviter mon substitut aux rencontres d'information, de sorte que nous ayons des remplaçants de qualité.	JF : Le contexte de la rencontre d'aujourd'hui et y est favorable. Toutefois, en général, nous nous entendons pour que ce soit le membre ou le substitut qui soit présent.

## 9. Présentation de la RMR et de son PGMR

M. Filion présente le portrait de la RMR et de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) que M. Ouellet s'apprête à dresser. Les questions des participants seront les bienvenues.

La présentation PowerPoint est présentée en annexe 4.

## 9.1. Échanges entre les participants

Question	Réponse
Quel est le pourcentage de résidences qui compostent?	GO : Nous n'avons pas de données exactes. Nous pourrions estimer 3 %. Chaque année ce pourcentage augmente.
Où en est Drummondville dans le dossier de la gestion des matières organiques?	GO : Nous y reviendrons lors de la présentation de RECYC-QUÉBEC.
Le processus de PGMR est agréé par le ministère et légal, c'est assez laborieux.	JF : En effet, c'est un processus qui doit être validé.
Je pense que le PGMR est ambitieux, mais que cela doit demeurer ainsi. Cela doit rester un gros défi.	<b>Suivi</b> : Rendre disponible le reportage sur les 7 collectes en place au Japon
[en référence à la diapositive 14] Qu'a-t-il été accompli dans les différentes étapes menant au tri-compostage?	La valorisation énergétique est un domaine assez complexe que nous étudions présentement.  JF : Qu'est-ce qui a été fait à ce jour?  Nathalie Audet : Les étapes 1 et 2 ont été réalisées, soit l'implantation d'écocentres et de centres de tri.
Est-ce réaliste d'envisager le tri-compostage malgré le fait qu'aucune région n'ait réussi à mettre en place ce type de procédé?	GO : C'est le plan que nous analysons présentement.
En Allemagne, cela fonctionne au coût de 400 \$ par porte. Il y a un coût associé à ces technologies.	
Combien de tonnes sont générées au Lac-Saint-Jean annuellement? Environ 100 000 tonnes?	GO : Il nous est impossible de le savoir précisément en raison du dépôt de matériaux secs privé (DMS) dont on ne connaît pas les volumes.  Ce DMS est situé à Dolbeau. Il compte aussi un centre de tri permettant d'enfouir un volume inférieur de manière à prolonger sa durée de vie.  Christian Bouchard : Il trie et valorise des matériaux, car il ne peut seulement qu'enfouir les matériaux secs. Il a des

	normes strictes à respecter.
	JF : Que signifie ICI?  GO : Industries, commerces et institutions
Les Chinois importent déjà nos déchets n'est-ce pas?	En effet, ils sont présents dans le marché des matières résiduelles au Québec.
Est-ce possible d'imprimer les présentations dans un plus grand format de manière à ce que la lecture soit facilitée?	<b>Suivi à faire</b>
	<b>Suivi à faire</b> : Trouver le nombre de piles valorisées par le programme Jean Piles
Qu'est-ce qu'un écocentre limitrophe?	GO : Cinq écocentres situés dans des endroits stratégiques pourraient suffire à desservir l'ensemble de la région.  Toutefois, bien des municipalités éloignées de ceux-ci ont voulu y avoir accès. Nous avons donc implanté ces écocentres supplémentaires loin des centres de masse.
	LB : L'augmentation globale de la production annuelle de matières résiduelles est notable. Une tendance à la consommation et au suremballage peut être observée au Québec, malgré la récupération.
Cela peut-il être dû à l'augmentation de la natalité?	GO : Nous savons que ce n'est pas le cas au Lac-Saint-Jean.
Les matières qui ne sont pas valorisées dans les écocentres sont-elles enfouies?	Oui.



	<p>Christian Bouchard :</p> <p>Dans la MRC de Maria-Chapdelaine, la gestion des matières résiduelles coûte 200 \$ par porte. Elle coûte 239 \$ par porte dans la MRC de Lac-Saint-Jean Est et 240 \$ dans celle du Domaine-du-Roy.</p> <p>Il en coûte 180 \$ dans chacune des MRC, auxquels s'ajoutent les frais liés à l'historique de chacune des MRC. Ces montants incluent la gestion des boues des fosses septiques.</p>
--	---

**ACTIONS DE SUIVI :**

9. Rendre disponible, si possible, le reportage présentant les sept collectes de matières résiduelles du Japon.
10. Imprimer les présentations PowerPoint dans un plus grand format, de manière à les rendre plus lisibles.
11. Fournir le nombre de piles valorisées par le programme Jean Piles.

À la suite de la présentation de M. Ouellet, M. Fillion s'adresse aux participants afin de savoir s'ils ont des commentaires ou des questionnements.

Question	Réponse
Présentement, il s'enfouit 60 000 tonnes par année à l'Ascension. Pourquoi la demande d'un nouveau LET fait-elle état de 50 000 tonnes? Que prévoit-on faire avec le surplus de 10 000 tonnes alors que la tendance est à l'augmentation de la génération de matières résiduelles?	LB : Si nous diminuons le taux de rejet du centre de tri et augmentons le taux de récupération, nous réussirons à ramener le volume de matières à enfouir à 50 000 tonnes d'ici trois ans. Nous voulons tendre vers une diminution de l'enfouissement.
Le PGMR dit que nous devrions prolonger la durée de vie d'un LET compte tenu de l'investissement que cela représente. Pourquoi alors fermer le site de l'Ascension?	<p>LB : Le maire Ouellet, de l'Ascension, répondra à cette question. Les quinze millions de dollars investis n'ont pas seulement été investis dans le projet de LET. On y a seulement investi six ou sept millions, sans pouvoir prendre la décision de fermer le site de l'Ascension. C'est la population qui a pris la décision.</p> <p>Dans le PGMR, les trois MRC se sont</p>

	<p>unies pour utiliser le site de l'Ascension. Par la suite, nous avons été amenés par la population et les maires à le fermer.</p> <p>L'entente de cinq ans a été signée afin de se donner le temps de trouver une autre solution.</p>
<p>Si RECYC-QUÉBEC est dissous, qui fera la promotion de la récupération et valorisation?</p>	<p>Monique Laberge : Il y a 29 organismes et sociétés d'État dissous par cette loi. RECYC-QUÉBEC sera intégré au MDDEP en tant que branche. C'est la commission parlementaire qui aura lieu au mois de février qui portera le dernier jugement. RECYC-QUÉBEC a porté fruits ces dernières années en mettant en place beaucoup de programmes de partenariat et d'économie sociale.</p> <p>JF : La fonction demeurera-t-elle?</p> <p>Monique Laberge : Oui, elle sera intégrée au MDDEP.</p>
<p>Avez-vous évalué la collecte à trois voies?</p>	<p>GO : La firme d'ingénierie Dessau a été mandatée pour refaire l'analyse de la gestion des matières organiques. Nous avons différents scénarios à analyser présentement.</p> <p>LB : Nous l'avons analysé lors de l'implantation du PGMR. Toutefois, le fait que nous desservions un énorme territoire et trois MRC nous a amenés à privilégier la collecte à deux voies. À l'époque, le tri-compostage permettait de conserver deux voies. À Edmundston, au Nouveau-Brunswick, c'est ce qui était envisagé. Finalement, le compost n'aurait pas été nécessairement utilisable, malgré l'investissement de 30 millions que cela représentait.</p> <p>Maintenant, nous revenons vers des</p>

	<p>plates-formes de compostage plus petites. Nous préférons bien analyser la situation plutôt que de faire des erreurs. Pour opter pour la troisième voie, il faut être proche des centres de masse. L'économie environnementale vaut-elle le coût économique, étant la politique de service égal sur tout le territoire dont nous nous sommes dotés?</p> <p>En tant que président je suis souvent interpellé sur les coûts de ces démarches potentielles.</p> <p>JF : Nous examinons présentement différents scénarios. L'étude de Dessau sera-t-elle présentée au Comité?</p> <p>LB : Il faudra voir jusqu'où le Comité désire approfondir le sujet. Êtes-vous intéressés? Cela étant dit, nous aurons certainement besoin d'un site pour quelques années. Avez-vous cet intérêt? Préférez-vous vous en tenir au LET?</p>
<p>Lorsqu'on parlera du choix du site, on parlera du choix de la technologie. Par exemple, pourquoi opter pour un LET plutôt que pour la cogénération ou l'incinération.</p> <p>Vous êtes déjà convaincus que le LET représente la meilleure option. Pourquoi? C'est essentiel d'en débattre.</p>	<p>LB : Nous pensons qu'il faut minimiser le recours à l'enfouissement le plus possible. Il nous faut toutefois trouver une solution d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2014.</p> <p>Dans le meilleur des mondes, peut-être n'aurons-nous pas besoin d'un site aussi important</p> <p>JF : Indépendamment des scénarios envisageables, croyez-vous que nous aurons toujours besoin d'avoir recours à l'enfouissement?</p> <p>LB : Oui, pour les dix prochaines années.</p>
<p>Du moment où cela peut être pertinent à l'avancement du dossier pour le Comité, il est pertinent de déposer les études au</p>	<p>GO : Il faut tenir compte du fait qu'il advient qu'en conclusion des études, des recommandations soient émises de faire</p>

Comité.	plus d'études. Nous sommes encore dans ce processus.
---------	--

## 10. Pause – Souper – 17 h 30 à 18 h 30

## 11. Présentation du vidéo de la RMR

L'animateur annonce le vidéo de la RMR qui sera présenté. Il s'agit d'un résumé des différents moyens mis en place par la RMR pour améliorer la gestion des matières résiduelles.

## 12. Présentation de la raison d'être de la démarche de recherche d'une option d'élimination

### 12.1. Introduction du directeur de la RMR

M. Guy Ouellet remercie messieurs Jean Filion et Louis Ouellet pour leur présence. Il indique que M. Louis Ouellet a été invité afin de permettre aux membres de parler directement au représentant de l'Ascension plutôt que de simplement parler du cas de l'Ascension entre eux.

Il sera question de l'historique dans le Plan de gestion des matières résiduelles. Il y a été convenu que le Lac-Saint-Jean devrait continuer à enfouir pour quelques années encore, étant donné les tonnages considérables présentés aujourd'hui.

M. Guy Ouellet présente la courte présentation PowerPoint qu'il a préparée à ce sujet. Celle-ci est jointe en annexe 5.

Question	Réponse
	<b>Suivi à faire :</b> fournir l'appel d'offres diffusé en juin 2008 pour identifier un fournisseur de services pouvant assurer l'enfouissement des matières résiduelles.
Je me questionne sur les chiffres que vous présentez. Je doute fort que le coût réel se limite à 60 \$ par tonne pour 5 ans, car cela ne semble pas tenir compte du service de la dette.	GO : Nous vous proposerons une description détaillée de ces chiffres et ces données par un comptable externe.
Pour faire un LET, le service de la dette représente 50 \$ par tonne. Il ne reste que 10 \$ par tonne pour enfouir les matières.	<b>Suivi à faire :</b> Inviter un comptable externe qui présentera les chiffres et les données aux membres.
Si ces chiffres étaient véridiques, il n'en coûterait pas 230 \$ par tonne et par année.	Dans une perspective de transparence, nous vous présenterons tout cela, malgré le fait que ces données soient privilégiées et que nos concurrents y auront accès.

En additionnant les chiffres que vous nous fournissez, nous arrivons à un total de 14 millions de dollars. Vous avez estimé un montant quelconque à l'ouverture d'une cellule. Comment se fait-il alors que cela coûte 230 \$ par porte?	LB : Il faut considérer que 40 % des coûts sont liés au transport, et que d'autres activités entrent en ligne de compte.
Il y a besoin d'une précision à ce niveau.	

**ACTION DE SUIVI :**

12. Fournir l'appel d'offres diffusé en juin 2008 pour identifier un fournisseur de services pouvant assurer l'enfouissement des matières résiduelles.
13. Inviter un comptable externe qui présentera les chiffres et les données aux membres.

12.2. [Présentation de M. Louis Ouellet, maire de l'Ascension-de-Notre-Seigneur](#)

M. Louis Ouellet, maire de l'Ascension-de-Notre-Seigneur, se présente. Il se dit ouvert à répondre à toutes les questions des membres, notamment pourquoi la population de l'Ascension ne veut pas le nouveau projet de LET sur son territoire.

Question	Réponse
Vous vous êtes battus pour avoir le lieu d'enfouissement sur votre territoire à une époque, et maintenant vous n'en voulez plus?	<p>Louis Ouellet (LO) : La problématique, c'est que les normes avant consistaient à mettre le tout dans un trou et à laisser le temps faire son travail.</p> <p>C'était un magnifique site avec du sable, le MDDEP a donc fait de fortes pressions pour y faire le lieu d'enfouissement. À l'époque, on promettait une importante création de richesse et d'emploi.</p> <p>Le LES a créé des problèmes assez impressionnants entre 1982 et 1997. Le lixiviat coulait directement dans la rivière Péribonka.</p> <p>L'étanchéité du site était discutable, et encore aujourd'hui le LES n'est toujours</p>

	<p>pas conforme, le niveau d'eau devait être plus bas qu'il ne l'est présentement. Un LES n'est pas un site à avoir chez soi. On ne s'y occupe pas des eaux souterraines, mais seulement des eaux de surface.</p> <p>La venue des matières des trois MRC fut un irritant, principalement en raison de la proximité de la très belle rivière Péribonka.</p> <p>Aujourd'hui, un LET ne peut pas se faire n'importe où. Il n'y aurait pas de LET s'il n'y avait pas eu de LES. Nous aurions reçu les matières résiduelles des trois MRC pour une autre période de 30 ans.</p> <p>Si nous avions eu un endroit éloigné de la rivière sans nappe phréatique, nous aurions accepté de l'avoir sur le territoire.</p> <p>On passait sur le territoire de la municipalité pour accéder au site. Cela ne posait pas réellement de problème, mis à part l'usure de la route. La municipalité ne recevait que 10 000 \$, puis 20 000 \$, ce qui ne suffisait pas à l'entretien, qui montait à environ 45 000 \$. Depuis la mise en place du LET, la municipalité reçoit 100 000 \$ annuellement.</p> <p>De plus, nous considérons que la rivière fait partie intégrante du développement économique de la municipalité. Si nous avions accepté de garder le site, notre territoire aurait eu à subir tout cela pour une durée totale de 60 ans, soit 30 années d'exploitation puis 30 années pour les procédures de post-fermeture.</p> <p>Il y a aussi une autre problématique. Puisque l'enfouissement diminuera graduellement, le lixiviat deviendra</p>
--	--

	<p>beaucoup plus concentré.</p> <p>Pour une question d'acceptabilité sociale, nous ne voulons plus de ce site. Nous voulons reprendre possession de la rivière. Nous ne sommes pas prêts à sacrifier 60 années.</p>
<p>À l'époque, les experts nous disaient que le plus grand avantage de ce site était la présence de la rivière Péribonka. La dispersion possible grâce à la grande quantité d'eau permettait de diluer les dix millions de litres de lixiviat produits annuellement par le site.</p>	<p>LO : Qu'il s'agisse de la dispersion d'un lixiviat très peu concentré d'un LES ou celle d'un lixiviat très concentré d'un LET, la rivière ne doit plus recevoir ces polluants.</p>
<p>On nous disait que la rapidité de la percolation serait compensée par les bactéries.</p>	<p>LO : Un LET n'a pas de problèmes environnementaux majeurs. C'est l'historique qui est problématique. C'est l'image qu'a la population de ce site qui pose problème. La distance au village est de 14 km, il n'y a pas de problème avec la nappe phréatique ni avec l'émission de gaz à effet de serre. Par contre, en ce qui concerne les LES, je ne vous conseille pas d'accepter cela chez vous.</p>
<p>Si le LET avait été situé à 3 ou 4 kilomètres de chez vous, votre discours serait-il différent??</p>	<p>LO : Les inconvénients liés à la présence d'un LET sont assez minimes : il n'y a pas de bruit, on fait un recouvrement journalier, il peut y avoir quelques goélands pour lesquelles des mesures de contrôle peuvent être adoptées. Avec un sol d'argile, c'est envisageable.</p> <p>À l'Ascension, le territoire est sur une surface de sable et à proximité de notre plus grande richesse collective : la nappe phréatique.</p>
<p>On a toujours pensé que certains endroits étaient plus propices que d'autres. Il y a un endroit sur argile près de la route nationale. Il y a sûrement des lieux meilleurs que d'autres. Un site sur une montagne sur anorthosite n'est</p>	<p>LO : La différence, c'est la proximité de la nappe phréatique. Sur du sable, le liquide s'écoule très rapidement.</p> <p>Lorsqu'il n'y a pas de nappe phréatique libre, la migration est beaucoup plus lente.</p>



<p>probablement pas la meilleure option. La vallée où l'on considère faire le site ne contient pas d'eau, c'est une cuvette vide. Il y a certainement des fuites, puisque l'eau n'y reste pas.</p>	<p>Si jamais il y avait migration, elle serait captable, alors que dans notre cas, elle ne le serait pas.</p> <p>Si nous avons eu un tel site sur notre territoire, nous aurions accepté d'accueillir le LET. C'est pour cette raison que nous avons un LET pour 5 ans. Il fallait accorder un délai pour trouver une solution.</p> <p>Il fallait laisser la chance aux trois MRC et à la RMR de trouver une solution. Nous nous sommes tous résignés quant aux délais et aux coûts.</p>
<p>L'Ascension a dit non au LET, vous avez dit qu'il n'y avait pas de site propice. Était-ce un non à jamais? Qu'advierait-il si l'on trouvait un site?</p> <p>J'ai assisté à certaines réunions. La population a dit non aussi pour les camions et pour d'autres raisons.</p>	<p>LO : Je vous dis que nous accepterions si nous avions un site convenable, mais ce n'est pas un endroit propice.</p> <p>Les camions permettaient de dire qu'on en voulait encore moins, mais ce n'était pas prioritaire.</p>
<p>La municipalité de Ste-Monique ne voulait-elle pas avoir le site?</p>	<p>LO : Je ne sais pas.</p>
<p>Cela s'est décidé au niveau politique, autour de la table de la MRC. Il n'y a pas eu de référendum.</p> <p>Il y a eu mouvement d'opposition. Comment cela s'est-il passé au niveau politique?</p>	<p>LO : Le politique a eu sa place. Nous étions dans une situation particulière, avec un LES depuis 1982 qui était la propriété de quatorze municipalités. Cela ne coûtait pas cher. Pour les maires, c'était une solution facile.</p> <p>Il y a eu des discussions, des séances d'information et de consultation. Pour nous, le PGMR fixé à 30 000 tonnes d'enfouissement par année ne tenait pas la route.</p> <p>Au bout du compte ça a été une décision politique.</p> <p>Notre position était « faisons-le ailleurs ou</p>

	faisons autre chose. »
Le secteur nord a fait bloc, parlez-nous de cette saga.	LO : C'est compliqué. Nous sommes plutôt ici aujourd'hui pour discuter du technique.
Nous savons que c'est une décision politique. J'aimerais trouver la faille au niveau politique.	
Nous savons que selon M. Boily, l'argument « Pas dans ma cour » ne peut pas prévaloir pour le site d'Hébertville-Station. C'est pourtant le même argument qui a prévalu à l'Ascension.	LO : Depuis 1982, la population endure un LES sur le bord de la rivière. Ce LES pollue, et personne n'a jamais payé la note. Cela fait 30 ans que l'on donne, c'est assez. L'argument « Pas dans ma cour » ne tient pas.
Par rapport à ce qui se passe en environnement et au développement technique, n'y aurait-il pas lieu d'attendre. Le délai de 5 ans a été donné pour permettre de trouver une alternative. En termes d'échéancier, l'alternative n'est pas là pour l'instant. Nous sommes bousculés dans le temps malgré le délai. Pour construire un tel site, il faut de 38 à 42 mois. Il en reste seulement 35 avant la fin du délai.  Par rapport aux avancées techniques, n'y aurait-il pas lieu de se donner un délai de 2 ou 3 ans, afin de choisir des sites et des alternatives plus intéressantes? Il faudrait que l'on se donne du temps. Nous ne détenons pas d'information ni de choix. Nous avons l'impression d'être peinturés dans le coin. Les délais sont trop courts.	LO : À l'heure actuelle, la RMR regarde différentes alternatives. Advenant qu'une des technologies fasse en sorte d'éliminer une grande partie des matières et que je sois en mesure d'établir un compromis avec la population, il n'est pas exclu d'envisager certaines possibilités.  Avec une petite quantité de matières à éliminer, des résidus créant peu ou pas de lixiviat, l'absence d'une montagne de près de 60 pieds de déchets près de la Péribonka, ainsi qu'une plus-value pour les gens, un compromis pourrait être envisagé.
	GO : Parlons du site de Larouche. Les audiences publiques à Larouche n'étaient pas que positives tout le temps. Est-ce que tous les groupes étaient vraiment pour?  Des groupes environnementaux se sont présentés et ils n'étaient pas nécessairement pour.

	<b>Suivi à faire</b> : présenter le site de Larouche
	LO : Il faut souligner que le LES pourra grandement contribuer à l'industrie forestière pour faire sécher du bois pour les 15 prochaines années, grâce au séchoir alimenté par le biogaz.
L'usine de cogénération pourrait-elle être envisagée, pour utiliser les déchets?	Non, à cause de la pollution qui émane des usines de cogénération.
À quoi ressemblera le site de l'Ascension dans vingt ans?	LO : Vous pourriez aller y frapper des balles de golf. Il sera impossible de savoir à l'œil nu qu'il s'agissait d'un lieu d'enfouissement.
Quel est le suivi à effectuer?	Le suivi est au niveau des eaux de lixiviation et des émissions de méthane. Il faut faire ce suivi jusqu'au moment où l'on ne retrouve plus de traces nocives dans l'environnement. C'est sur une période de 30 ans.
Qu'est-ce qu'on fait après ça?	GO : Lorsque cinq ans se passent sans trace de contaminants, c'est considéré comme réglé.  LO : Les matières se transforment en une forme de compost.
On parlait de lixiviat. Pendant combien d'années est-il présent?	LO : Le lixiviat d'un LET est très concentré. Une fois le LET fermé, on devra injecter de l'eau sans quoi les matières ne se dégraderont pas.
Avez-vous eu des problèmes environnementaux avec le LET	LO : Lors de sa construction, un entrepreneur local avait le mandat. Nous avons eu des problèmes, car dans le cadre de ses travaux, il a libéré de l'eau de lixiviation du LES dans la rivière Pérignonka.  Cet incident mis à part, une gestion très

	<p>rigoureuse est maintenant faite par la ville d'Alma. De la terre est déposée sur le front de déchets de manière quotidienne.</p> <p>JF : Avez-vous reçu des plaintes liées au LET?</p> <p>LO : Non, aucune.</p>
Qu'en est-il de la faune?	<p>Les rats, les mouffettes et les ratons n'ont jamais été une problématique. Il y a quelques goélands et outardes et parfois des orignaux qui viennent sur le site.</p>

**ACTION DE SUIVI :**

14. Présenter le site de Larouche aux membres du Comité.

Au cours de sa présentation, M. Louis Ouellet fait circuler des photographies du LET et du LES de l'Ascension. Elles sont disponibles en annexe 6. M. Filion remercie M. Louis Ouellet pour sa présence et sa contribution.

### 13.3 Échanges avec les participants

M. Filion invite les participants à conclure la discussion sur le PGMR. Les membres demandent d'avoir accès au PGMR complet sur le site Internet de la RMR.

**ACTION DE SUIVI :**

15. Rendre disponible le PGMR complet.

### 13. Calendrier des travaux à venir

M. Filion propose que la prochaine rencontre se tienne le 1<sup>er</sup> février de 18 h 30 à 20 h 30, à Saint-Bruno. Les sujets abordés seraient la présentation de RECYC-QUÉBEC, la raison d'être du projet ainsi que la question financière. Le Comité adopte cette proposition.

Il est proposé et adopté que la rencontre suivante se tienne le 15 février de 18 h 30 à 20 h 30, à Hébertville-Station.

**ACTION DE SUIVI :**

16. Amener du café lors de chacune des rencontres.

**14. Varia**

M. Filion invite les membres à présenter les éléments qu'ils souhaitent amener au point varia.

- Recommandations préalables  
Le document est présenté en annexe 7.

Question	Réponse
<p>Ces recommandations sont inspirées du projet éolien Val-Éo.</p> <p>Selon le représentant du comité d'opposition au dépotoir d'Hébertville-Station certaines actions devraient être entreprises si le projet a lieu (redevances, compensations, etc.) Val-Éo s'est entendu avec les citoyens touchés par son projet de manière à ce que ceux-ci reçoivent des compensations liées aux inconvénients qu'ils auront à subir. Celles-ci sont estimées à 27 000 \$ par année. En fin de compte, ces citoyens ne seront pas touchés, mais cet argent sera tout de même versé dans un fonds, dans l'éventualité où il y aurait des impacts imprévus.</p> <p>Pour le site d'Hébertville-Station, des redevances de deux types devraient être distribuées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- À la municipalité qui accueille le site</li><li>- Aux citoyens limitrophes</li></ul>	

<p>Il serait légitime et envisageable que des redevances dues à l'occupation du territoire et aux inconvénients liés à la présence d'un LET soient distribuées.</p>	
<p>La deuxième recommandation est un dédommagement non récurrent accordé aux chasseurs et trappeurs. Les gens qui pratiquent le colletage, le trappage, et qui ont des caches à originaux sur ce site perdront leur terrain de jeu.</p>	
<p>La troisième recommandation est l'utilisation d'une bâtisse mobile servant à couvrir l'ensemble des opérations en tant que mesure d'atténuation.</p>	
<p>La quatrième recommandation est que le responsable du LET soit un ingénieur présent en permanence sur le site, comme c'est le cas au site de Laterrière.</p> <p>D'ailleurs, le groupe aurait avantage à visiter un LET.</p> <p>Même en termes de coût, cela les minimiserait et rendrait l'opération rentable.</p>	<p><b>Suivi à faire</b></p>
<p>La cinquième recommandation est que la RMR aménage le réseau de distribution électrique pour les résidents secondaires sur le territoire afin de redonner une plus-value à ces personnes.</p>	<p>JF : Vous proposez donc des mesures de compensation, d'atténuation et d'exploitation</p>
<p>Je ne suis ni pour ni contre ces mesures. Je trouve cela dommage que, comme M. Boily l'a mentionné, les gens ne parlent pas d'environnement, mais plutôt d'argent.</p> <p>Vous avez demandé des redevances, des dédommagements ainsi qu'un réseau de distribution électrique, afin d'augmenter la valeur de ces résidences.</p> <p>Il est déplorable que les préoccupations</p>	

<p>soient plus monétaires qu'environnementales.</p>	
<p>Au départ, nous ne voulons pas de ce site.</p> <p>Toutefois, s'il nous est imposé, il est légitime d'être compensé pour les nuisances environnementales.</p> <p>Ça ne me gêne pas de dire que ce sont des conditions monétaires. Lorsqu'on me cause des inconvénients, il est normal qu'on me compense. C'est une justice. C'est légitime.</p>	
<p>Par exemple, c'est un avantage de faire bûcher son secteur de chasseur.</p>	<p>LB : En tant que président, j'ai déjà dit que c'est incontestable qu'il y aura des mesures d'atténuation en temps et lieu. Les études nous aideront à les déterminer. Si les odeurs se répandent, cela prendra des mesures d'atténuation. Je suis très ouvert à cela. Cela nous permet de comprendre vos craintes et de voir si elles sont fondées. Le Comité pourra demander des contre-expertises.</p> <p>Rien ne me fait sursauter dans ce que vous dites. Il y aura des choses à voir. Quand on a un impact direct sur un lot privé, c'est tout à fait raisonnable et normal de le compenser.</p>
<p>C'est prématuré d'en parler maintenant.</p>	<p>LB : On identifie présentement la préoccupation. Les maires en ont déjà parlé, ils veulent des redevances. On ne les négociera pas tout de suite.</p> <p>JF : Ce qu'on retient, c'est que M. Boily est ouvert à des mesures de compensation et d'atténuation. Il est toutefois trop tôt pour entrer dans les détails.</p>
<p>Ce qui m'intéresse c'est qu'on se prononce sur le principe.</p>	<p>JF : Votera-t-on sur les principes?</p>

<p>À St-Gédéon, pour le projet de Val-Éo, les gens le savent dès le départ.</p> <p>Je voudrais que ces principes soient votés et acheminés à la RMR.</p>	
<p>Y aura-t-il une redevance où la route sera construite?</p>	<p>JF : Nous pourrions y revenir.</p>
<p>Est-ce que ça représente la position du comité d'opposition et des voisins? Qui déposera ces recommandations?</p>	
<p>Je suis d'accord avec les recommandations, mais je crois que c'est prématuré de se prononcer sur ça.</p>	
<p>On aura une preuve dans le compte rendu.</p>	<p>JF : Si vous pouvez nous l'envoyer, nous fournirons en annexe vos propositions. Les gens auront ainsi l'opportunité de bien lire les questions. On pourra mettre un point à l'ordre du jour pour en discuter.</p> <p><b>Suivi</b> : Intégrer les recommandations au compte rendu.</p>
<p>Que ce soit des individus directement touchés et non des municipalités qui soient compensés. On doit s'établir tout de suite une règle. C'est strictement cela que je veux.</p>	<p>LB : Dans ce que vous dites, il y a deux choses : des demandes de compensation et des dédommagements. Il faudrait disséquer la demande en deux. Les mesures d'atténuation sont des moyens.</p>
<p>Je suis administrateur du projet Val-Éo. C'est vrai que nous avons beaucoup travaillé sur cet aspect.</p> <p>Ce serait important que les producteurs touchés par la circulation sur les routes de tracteur et par les goélands sur les terres soient compensés.</p>	

**ACTION DE SUIVI :**

17. Proposer au groupe la visite d'un LET.
18. Intégrer les cinq recommandations préalables au compte rendu de la rencontre du 13 janvier 2011.



M. Filion note que les recommandations seront déposées au compte rendu.

- Éléments présidence

Question	Réponse
Je pense que ce serait un conflit de rôle pour moi que d'accepter le rôle de présidente. Pourrait-on trouver quelqu'un externe au Comité? Quelqu'un qui est neutre et non impliqué dans ce débat.	JF : Vous essaieriez de trouver quelqu'un et on reparlera à la prochaine rencontre.  Ferez-vous publiquement connaître votre Comité? À très court terme, cela ne deviendra-t-il pas un besoin?
Il faudrait établir un plan de communication	
On a tous des journaux de village où l'on peut faire circuler l'information.	<b>Suivi à faire</b> : reparler de la présidence et d'un plan de communication.

M. Filion annonce la fin de la rencontre.

**ACTION DE SUIVI :**

19. Discuter de la présidence lors de la prochaine rencontre.

20. Discuter d'un plan de communication lors de la prochaine rencontre.

21. Produire des cartons pour MM. Léon Gagné et Gilles Lachance à titre de substituts.

**15. Date de la prochaine rencontre**

La prochaine rencontre se tiendra le 1<sup>er</sup> février de 18 h 30 à 20 h 30, à Saint-Bruno.

**16. Fin de la rencontre**

La rencontre se termine à 20h07.

Julie Malo-Sauvé, rapporteuse